

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 35

présenté par
M. Larrivé

ARTICLE 16 NONIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La langue de la République est le français.

Il n'est pas sûr que cet article satisfasse à cette exigence.